



---

Présidence : Espagne

**SEANCE SPECIALE DU CONSEIL PERMANENT  
(660ème séance plénière)**

1. Date : Mardi 17 avril 2007

Ouverture : 11 h 35

Clôture : 13 h 20

2. Président : M. C. Sánchez de Boado y de la Válgoma

Avant d'aborder l'ordre du jour, le Président a, au nom du Conseil permanent, exprimé ses condoléances à l'Algérie suite aux attaques terroristes perpétrées à Alger le 11 avril 2007. Le Conseil permanent a ensuite observé une minute de silence. L'Algérie a remercié le Président.

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : ALLOCUTION DE S.E M. VARTAN OSKANIAN,  
MINISTRE ARMENIEN DES AFFAIRES  
ETRANGERES

Président, Ministre arménien des affaires étrangères, Allemagne-Union européenne (la Croatie et l'ex-République yougoslave de Macédoine, pays candidats ; l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, le Monténégro et la Serbie, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidats potentiels ; ainsi que la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membre de l'Espace économique européen, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/318/07), Moldavie (également au nom de la Géorgie et de l'Ukraine) (PC.DEL/323/07 OSCE+), Fédération de Russie (PC.DEL/324/07 OSCE+), Canada, Turquie (PC.DEL/325/07), Etats-Unis d'Amérique, Azerbaïdjan (PC.DEL/322/07)

Point 2 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

*Procédure d'approbation tacite concernant la décision du Conseil permanent sur l'ordre du jour, le calendrier et les modalités d'organisation de la Conférence*

*politique de l'OSCE sur le partenariat public-privé dans la lutte contre le terrorisme :*  
Président

Le Président a fait savoir que la décision sur l'ordre du jour, le calendrier et les modalités d'organisation de la Conférence politique de l'OSCE sur le partenariat public-privé dans la lutte contre le terrorisme, qui était soumise à une procédure d'approbation tacite expirant le lundi 2 avril 2007 à 17 heures HEC, n'avait fait l'objet d'aucune objection (voir la décision PC.DEC/791, dont le texte est joint au présent journal).

Allemagne-Union européenne (déclaration interprétative, voir la pièce complémentaire 1 à la décision), Canada (également au nom de l'Islande, du Lichtenstein, de la Norvège et de la Suisse) (déclaration interprétative, voir la pièce complémentaire 2 à la décision), Fédération de Russie (PC.DEL/320/07 OSCE+), Président

4. Prochaine séance :

Jeudi 19 avril 2007 à 10 heures, Neuer Saal